

NATIONS UNIES
Opération des Nations
Unies en Côte d'Ivoire



UNITED NATIONS
United Nations Operation
in Côte d'Ivoire

Retranscription du point de presse du Chef du Département des Opérations de maintien de la paix de l'ONU *(Abidjan, le 29 December 2010)*

Hamadoun Touré (Porte-parole de l'ONUCI): Madame l'Ambassadeur, Mesdames et Messieurs les journalistes bienvenue à ce point de presse que nous tenons exceptionnellement à 17 :00. Monsieur Alain Le Roy, Chef des Opérations de Maintien de la Paix de l'Organisation des Nations Unies, est arrivé lundi pour voir le terrain lui-même, s'entretenir avec le personnel de l'ONUCI et également avec les acteurs ivoiriens. Il a eu des entretiens au plus haut niveau, il va vous en parler, il va tirer certainement des conclusions provisoires, avant de prendre vos questions, Monsieur Le Roy, vous avez la parole.

Alain Le Roy (Chef du Département des Opérations de maintien de la paix de l'ONU): Bonne après midi à tous, à 5 h, moi ça me paraît une heure habituelle mais peut être pas pour vous. D'abord je voudrais dire le sens de ma visite ici. Je crois qu'il s'impose un peu. Je suis donc le responsable des Opérations de Maintien de la Paix dans le monde. Nous en avons 15 dans le monde, en Haïti, au Kosovo, au Soudan, au Congo, chacun connaît bien ces opérations, elles sont toutes dans des endroits particulièrement difficiles.

C'est le propre des opérations de maintien de la Paix d'être dans des endroits en crise dans lesquels peu d'autres viennent faire le travail à notre place et évidemment cette mission en Côte d'Ivoire est à un moment le plus critique. Donc, le principal sens de ma visite, ici, c'est d'apporter mon soutien, au nom du Secrétaire général, Monsieur Ban Ki-moon, à notre opération dans ce moment difficile dans lequel elle vit en particulier depuis qu'une partie de la classe politique a souhaité son départ. Donc soutien à l'ensemble du personnel, c'était la moindre de mes fonctions en particulier au moment des fêtes où chacun normalement se repose, de montrer que le siège n'oublie pas nos casques bleus qui vivent des circonstances très difficiles ici. Alors, C'est le sens principal de ma mission, mais bien sûr, j'en ai profité pour avoir des entretiens avec les autorités politiques. J'ai été reçu comme vous le savez par le Président [Alassane] Ouattara, par le Premier Ministre Soro, et ce matin par Monsieur [Alcide] Djédjé, le Général [Philippe] Mangou.

Dans l'aspect de notre mandat qui est toujours de faciliter le dialogue politique, ces rencontres m'ont permis d'avoir évidemment une vision assez plus précise des différents enjeux que je vais évidemment rapporter au Secrétaire général, M. Ban Ki Moon dès demain et au Conseil de Sécurité auquel je fais un briefing régulier et

à qui je ferai sûrement un briefing début janvier, comme je le fais pour les différentes opérations de maintien de la Paix.

Alors, j'ai bien senti que le point principal, que vous connaissez bien, c'est qu'on voit bien qu'une partie de la population est hostile et une partie de la classe politique est hostile. On a bien vu les déclarations du président Gbagbo. Mais en même temps, ce que nous, nous voyons à New York, c'est que le mandat, comme vous le savez tous a été renouvelé à l'unanimité. Ce n'est pas toujours le cas, il a été renouvelé à l'unanimité jusqu'au 30 juin c'est évidemment essentiel pour nous. Je ne vais pas vous détailler le mandat, il est parfaitement clair. Mais pour nous ce mandat, c'est unanime de l'ensemble des pays du Conseil de Sécurité, avec 3 chapitres principaux : les premiers, ce que j'appellerais les bons offices, c'est de continuer le dialogue politique à travers le Représentant spécial pour tâcher de trouver une solution pacifique à la crise.

Et, deuxièmement, protéger les autorités gouvernementales légitimes. Troisièmement, c'est la protection des civils. C'est notre tâche principale, on sent bien qu'elle est difficile quand une partie de la population est hostile, on l'a bien vu et j'en dirai un mot, à propos de Yopougon hier. Parmi les critiques, un camp accuse l'ONUCI d'être partielle. Je voudrais là dessus rappeler deux ou trois points que beaucoup d'entre vous connaissent mais que je souhaite rappeler.

Cette accusation de partialité est venue bien sûr du jour où le Représentant spécial a fait sa certification. Et je rappelle une fois de plus que cette certification date d'une décision prise dans les accords de Pretoria en 2005 à la demande de l'Union Africaine, dans des accords signés par le Président Gbagbo lui-même, par le Président Ouattara, le Président Bédié, et M. Soro. Les 4 avaient signé ces accords de Pretoria qui prévoyaient l'intervention de l'ONU dans les élections, compte tenu des spécificités de la crise en Côte d'Ivoire.

Comme on le voit, la certification était une demande du président Gbagbo, du président Ouattara, du président, Bédié et de M. Soro, validée par le Conseil de sécurité en définissant exactement le mandat de la certification. Nous accuser de partialité est évidemment absurde lorsqu'on remplit ce mandat qui a été demandé par les autorités ivoiriennes, y compris le président Gbagbo et aussi l'Union africaine, et en particulier quand il a été validé par le conseil de sécurité. Cela a été très très clair.

Dans toutes les résolutions du Conseil de sécurité, le Représentant spécial avait ce mandat de certifier. Et, enfin, j'entends dire sur cette certification que le Représentant spécial aurait outrepassé son mandat. Là-dessus je peux vous certifier que la façon dont la certification a été faite, la rédaction même de cette certification, a été faite avec l'accord complet des plus hauts services juridiques des Nations Unies pour s'assurer justement, qu'en aucun cas, la certification n'allait au-delà du mandat donné au Représentant spécial M. Choi. C'est un point majeur. Dire qu'on a été au-delà du mandat, c'est méconnaître les décisions du Conseil de sécurité, c'est méconnaître les Accords de Pretoria demandés par les parties locales.

Deuxième point, j'entends parler de partialité, en matière de protection des civils, une fois de plus c'est parfaitement et, la résolution 1962 le rappelle, nous avons le mandat de protéger les civils quelle que soit leur origine ethnique ou leur appartenance politique. Nous avons cette tâche de protéger les civils de la façon la plus impartiale possible. Une fois de plus, je le rappelle, l'ONUCI n'a pas à choisir un camp ou l'autre ; elle a exercé son mandat de certification comme elle l'a fait, le mandat de certification a donné les résultats que chacun connaît que tout le monde connaît, vous avez vu le Conseil de sécurité qui réaffirme ce qu'ont dit la CEDEAO et l'Union africaine qui reconnaissent l'élection du Président Alassane Ouattara. Donc, en aucun cas, le mandat n'a été outrepassé. Alors je sens bien que malheureusement, l'un des problèmes auxquels nous devons faire face et qui est très délicat, c'est le fait qu'une partie de la population le perçoit différemment comme chacun le sait, c'est sûr que là-dessus, nous sommes très concernés par ce que nous entendons tous les jours sur la RTI.

J'ai écouté la RTI tous les jours, j'étais ici, la mission le fait en permanence et malheureusement nous savons très bien qu'il y a un très grand nombre d'accusations mensongères contre l'ONUCI et qu'on cherche à manipuler la population contre l'ONUCI.

Ces accusations sont évidemment mensongères je le répète, l'ONUCI a rempli son mandat de façon parfaitement impartiale, conformément à la décision du Conseil de sécurité et en accord avec tous les services juridiques des Nations Unies, premier point. Deuxième point, son mandat a été renouvelé à l'unanimité. Ces déclarations que j'entends à la RTI évidemment nous consternent parce qu'elles incitent la population à se tourner contre l'ONUCI, voire inciter à la haine et c'est très clair, c'est comme cela que nous interprétons, nous lisons très clairement les incidents Survenus hier à Yopougon que vous avez tous vus. C'est une des conséquences des appels à la haine, des fabrications, de la propagande anti-ONUCI que véhicule la RTI. Nous trouvons cela extrêmement dommage, nous sommes là pour la paix et la sécurité en Côte d'Ivoire. Je crois que la mission a apporté beaucoup en Côte d'Ivoire, au peuple ivoirien depuis qu'elle est là. Nous sommes là au profit de l'ensemble du peuple ivoirien et c'est sûr que nous demandons, et je l'ai demandé à M. Djedje et c'est très clair, c'est une demande que nous faisons en permanence et le Conseil de Sécurité le dit clairement, il exhorte les parties à ce que la liberté d'accès aux médias publics soit pour chacun et qu'aucun appel à la haine ne soit formulé en particulier par les médias publics. Je crois que c'est un des points qui nous concernent beaucoup. Si la population est manipulée pour se tourner contre l'ONUCI, malheureusement c'est la propagande de la RTI qui en est beaucoup la cause et c'est vrai que là-dessus beaucoup de déclarations ont été faites sur une possible implication de la justice internationale contre tous ceux qui inciteraient à la haine contre la population civile ou contre le personnel de l'ONUCI. Donc c'est évidemment un point majeur pour nous.

Le dernier point que je voudrais dire en introduction c'est que nous vivons un moment difficile face à une population partiellement hostile, une partie de la classe politique hostile également à notre présence mais en même temps, nous allons faire face, il n'est pas question que nous partions. Nous avons un mandat très clair du Conseil de sécurité, il n'est pas question que nous partions. Nous avons un mandat du chapitre 7. C'est-à-dire le chapitre le plus robuste de la Charte des

Nations Unies pour les opérations de maintien de la paix. Nous le remplirons. Alors, ce n'est jamais parfait. Ici ou là, il y a toujours des incidents sur lesquels notre réaction pourrait être meilleure. Mais c'est clair, c'est un des sens de ma venue ici. C'est de s'assurer que la mission remplit son mandat de la façon robuste, conformément à la résolution 1962 du Conseil de sécurité qui suit les précédentes qui étaient déjà du chapitre 7. Donc c'est évidemment compliqué, mais c'est l'état d'esprit que j'ai senti ici dans la mission. Et je me félicite de l'attitude du Représentant spécial, de ses adjoints, du Commandant de la Force, du commissaire de police. L'ensemble, je crois, est mobilisé. Ça ne sera pas facile. Donc c'est bien que nous allons vivre, nous avons vécu les semaines précédentes et nous allons vivre des semaines forcément délicates. Mais la détermination de la mission reste entière. Je tenais à m'en assurer et nous avons un mandat clair à effectuer. Nous l'effectuerons au meilleur de nos capacités avec toute la détermination nécessaire pour, en particulier, assurer notre liberté de mouvement. La résolution est très claire là dessus. Nous avons la liberté de mouvement sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire. Cette liberté de mouvement doit s'exercer de la façon la plus adaptée possible. C'est l'état d'esprit que j'ai rappelé à la mission et j'ai senti que la mission était déterminée à le faire. Voilà pour mon introduction. Je suis prêt à répondre à des questions.

HT : Merci M. Le Roy. Je vous prie de vous identifier en donnant votre nom et l'organe de presse que vous représentez ici.

Marco Oved (AP) : *Je voudrais savoir comment vous allez contrer cette campagne contre l'ONUCI qu'on entend sur les ondes de RTI ? Justement en se trouvant dans une position difficile en ayant déjà certifié la victoire d'un candidat. C'est très difficile de garder une position impartiale et en même temps certifier un côté et pas l'autre.*

ALR : « Oui mais je rappelle. Ce n'est pas faire preuve de partialité que d'appliquer le mandat qui est donné par le Conseil de sécurité. Certifier des résultats de façon rigoureuse et juridiquement rigoureuse. Je le répète vérifié par les services juridiques de l'ONU. Ce n'est pas faire preuve de partialité. C'est appliquer le mandat. Alors, on peut se poser des questions sur les leçons à tirer d'un rôle de certification confié aux Nations Unies. Cette question là est ouverte pour le futur. Mais là, nous ne pouvons pas faire autre chose que d'appliquer les résolutions du Conseil de Sécurité. Et je le rappelle qui était à la demande même des autorités ivoiriennes et des différentes parties ivoiriennes. Donc c'est parfaitement clair. Alors votre question comment faire avec la RTI ? D'abord bien sûr, nous soulevons cette question régulièrement. Je l'ai soulevé avec monsieur Djédjé tout à l'heure. Le Secrétaire général, lui-même l'évoque régulièrement. Et ensuite, il est clair que je sais bien que beaucoup écoute ce qui se passe sur RTI. Les incitations à la haine, et je sais bien en particulier ceux qui sont responsable de la justice internationale écoute également. Et je crois que plus il y a d'incitation à la haine contre des populations civiles ou contre l'ONUCI, ou d'incitation à la violence. Plus ceux qui sont responsables de ces instigations à un moment devront faire face aux conséquences de leurs actes ou de leurs déclarations.

Jean Philippe Remy (Le Monde) : *Vous l'avez rappelé, il entre dans les détails du mandat et notamment les règles d'engagement que la libre circulation*

s'exerce. L'utilisation de la force est prévue que cette libre circulation s'exerce. Nous avons tous vu et entendu dans Abidjan à quel point elle est entravée. Est-on en train de concevoir de nouvelles formes de fonctionnement pour la mission pour que la circulation des différentes unités de l'ONUCI soit exercée et comment est-ce qu'on peut envisager ça ?

ALR : « Alors vous l'avez rappelé. Le mandat est très clair. Nous devons avoir liberté de circulation sur l'ensemble du territoire. Il y a eu des cas de blocage que vous avez tous vu et que nous continuons à voir. Premier point ce matin, j'ai évoqué la question avec le général Mangou qui m'a assuré, évidemment, que ça doit être revu, que ses promesses soient suivies d'effet. Que du côté des forces militaires, il n'y aurait plus d'entrave à notre liberté de mouvement des forces militaires. Je parle de l'ensemble. Je dis bien les FANCI, la garde républicaine, le Cecos ou autres. Non. C'est une promesse. Il faut maintenant voir qu'elle se traduit dans la réalité. Mais c'est déjà au moins bien d'avoir cette promesse là. On va voir si ça se traduit effectivement dans les jours qui viennent. Première chose, la voie, j'allais dire, diplomatique, la demande etc. Premier point. Donc promesse donnée ce matin par le général Mangou. Il a été très clair. Qu'aucune des forces militaires ne chercheraient à entraver notre liberté de mouvement dorénavant. A voir bien entendu. Les promesses engagent ceux qui les écoutent mais surtout ceux qui les promettent, ceux qui les donnent.

Deuxième point, la mission, c'est son rôle sous l'autorité du Représentant spécial, du Commandant des Forces et du commissaire de police, tous les jours, évalue comment faire face à ces nouveaux obstacles qui peuvent être créés ici ou là, alors par les autorités ou bien par la population. Ce n'est pas un jeu malheureusement, c'est un cas très difficile. Mais tous les jours nous devons nous adapter à une situation différente. Et Yopougon, justement, nous avons beaucoup de leçons à tirer de Yopougon. Je ne vais pas vous révéler tous les détails de ce que nous avons l'intention de faire. Mais en tout cas, nous avons l'intention de faire respecter notre liberté de mouvement. C'est notre mandat, c'est parfaitement clair, la force, c'est du chapitre 7. Elle doit faire respecter sa liberté de mouvement. Est-ce que ça sera dans 100% des cas ? Je ne pense pas. Mais en tout cas nous allons faire à ce que cela soit dans l'essentiel des cas. Si dans un cas ou dans l'autre nous ne pourrions pas le faire, dont acte. Mais en tout cas, c'est notre détermination et c'est très clair.

Renée Delcarme (CCTV English News): I just want to know: how would you describe the security situation in Côte d'Ivoire right now? Because I didn't understand a word of what you said earlier.

ALR: I think everyone in this room is also very well placed to describe the security situation because some of you are living here. As you see, it's very tense, but we all expect ... there is a lot of expectation on what could happen on the 3rd of January when the three presidents of ECOWAS will come back. If a solution can be found peacefully to the crisis that would be fine, but it is clear at the same time that, already the situation is very tense and in case of the failure of this last mission on the 3rd of January the tension will rise, I think that's very clear, so we are very concerned. At the same time we want to hear what president Gbagbo said, for example, about ONUCI. He said he wants ONUCI to leave, but he said only with diplomatic means. He said he doesn't want at all to use any military means against

ONUCI, and we are seeing these last days a bit of reduction of the attacks against the civilian population compared to last week. Of course it is these last days. That must be confirmed. So we see some signs of improvement, but globally the situation is very tense and, the improvements of these last days, nobody can promise that they will be sustained for many days or weeks, but we hope [so], of course.

RD: Your reaction to the attack on the UN convoy yesterday...?

ALR: We said, obviously unacceptable. It's clear that all over the world any attacks against peacekeepers could constitute war crimes so it's an extremely serious issue, and in French I said very clearly that for us it is very much a consequence of what we hear every day on RTI. When we hear so much propaganda against ONUCI, with fake evidence, we are very concerned, because the Yopougon incident yesterday is clearly a direct consequence of what we hear every day on RTI, instigation to violence, to hatred against civilian populations, or against ONUCI, when we hear so much propaganda with fake evidence. For us it's very much a consequence of what we hear on RTI.

Oskar Espelde (TV Basque) Je voulais vous poser deux petites questions: Est-ce vrai que c'était le Chef d'Etat major Philippe Mangou qui a sauvé hier les casques bleus, je l'ai lu en titre dans un journal Deuxièmement, pouvez vous nous donner aussi une idée de l'offre qui a été faite par les Présidents de la CEDEAO à Laurent Gbagbo ? Parce qu'il a rencontré d'abord le Représentant Spécial.

ALR : Alors, à la première question, oui c'est vrai. C'est le Général Mangou lui-même qui est venu hier porter assistance aux soldats qui étaient en difficulté face à une population qui était très nombreuse, qui était de plusieurs centaines et là je salue son courage et sa détermination de venir nous porter assistance. Cela a été très utile et je l'en ai remercié ce matin et je l'en remercie encore aujourd'hui. C'est évident que lui, comme nous, est concerné par le fait que si certains appellent à la haine, ça risque des bains de sang comme cela aurait pu avoir lieu à Yopougon. Son intervention a permis d'éviter un bain de sang, je crois que c'était précieux. Mais pour les éviter à l'avenir et là je le répète, que RTI cesse ses appels anti-ONUCI. Mais je remercie à nouveau le Général Mangou pour son action déterminée et très courageuse d'hier qui a effectivement permis d'éviter un bain de sang.

Deuxième question sur les 3 Présidents de la CEDEAO. Le Représentant Spécial Monsieur Choi, a leur demande, ainsi que l'Ambassadeur de la CEDEAO et de l'Union Africaine leur ont fait un briefing sur la situation avant qu'ils ne rencontrent les autorités. Avant qu'ils ne rencontrent le Président Gbagbo et le Président Ouattara.

Mais après, je n'ai pas à révéler la teneur de leurs entretiens. C'est à eux de dire. Je comprends qu'aujourd'hui même, ils font rapport au Président Jonathan à Abuja. Moi ce que j'en comprends, c'est que la décision prise qu'ils reviennent sous confirmation du Président Jonathan lui-même, ils reviennent le 3 janvier pour une sorte de dernière tentative de trouver une solution pacifique.

Ange Herman Gnanih (TV5 Monde) : Lors de sa dernière intervention, le Président Ouattara demandait à ce que l'ONU fasse encore plus quant à la

protection des populations. Ce volet est d'autant plus important qu'on a vu un petit peu les limites de votre action sur le terrain. Il y a eu beaucoup de morts. Pourtant il y a tous les jours des patrouilles qui sillonnent la ville d'Abidjan mais malgré cela, on n'a pas pu éviter le pire aux populations. Qu'est-ce qui va changer maintenant?

ALR : Alors, d'abord sur la protection des civils – premier point – la résolution du Conseil de Sécurité est très claire. Les premiers responsables de la protection des civils, ce sont les autorités ivoiriennes. Ce sont les premiers responsables, bien sûr. Ceux qui ont des forces sur le terrain, bien sûr. Mais chacun sait bien qu'il n'est que sur l'ONUCI que la pression porte parce qu'elle a ce mandat très clairement dans la résolution 1962. Donc, un, nous augmentons le nombre de patrouilles. Nous avons augmenté le nombre de personnel à Abidjan. Nous augmentons le nombre de patrouilles, en permanence, de jour et de nuit. Nous avons développé, donc, vous ce que vous savez, ce call center, dans lequel tous les gens peuvent nous appeler. On a développé le nombre de lignes parce qu'effectivement il y a des soirs où nous avons des nombres d'appels très importants. [...] Il est difficile de protéger l'ensemble ... je ne pourrais jamais promettre qu'il n'y ait plus un seul mort quand il y a..., c'est des millions de personnes alors que toutes nos troupes à Abidjan ne font que neuf mille hommes, si on les mettait tous à Abidjan, ce serait pas suffisant pour garantir la protection de chaque personne. Mais en tout cas, c'est pour nous une priorité absolue. Il y a eu – vous l'avez su – 173 morts, dans les jours précédents, au moins c'est ceux que notre mission avait pu vérifier, peut-être plus.[...] Renforcer les patrouilles, renforcer les moyens d'alerte, développer les contacts avec la population locale, développer les agents de liaison avec la population locale pour qu'ils puissent nous prévenir immédiatement dès qu'ils se sentent en danger et s'assurer – et là on doit le faire de façon ferme, si certains nous bloquent au moment où nous voulons aller protéger les civils, que nous franchissions ce barrage parce que c'est inadmissible qu'on nous empêche de protéger les civils.

Romain Mielcarek (L'Express) : On évoque des disparitions – un certain nombre – on ne sait pas combien il y'en a pu avoir. Est-ce que l'ONUCI a aujourd'hui les moyens d'enquêter, de chercher les gens qui ont disparu et d'enquêter sur les gens qui ont été tués.

ALR : Alors, l'ONUCI, comme vous le savez, a une section qui s'occupe des droits de l'homme,[...] Je comprends que demain au point de presse on en reparlera, mais l'ONUCI a une section qui s'occupe des droits de l'homme, et qui est appuyée pour les enquêtes par nos policiers, nos policiers individuels, donc c'est elle qui fait le travail. Alors, de temps en temps, nous avons été obstrués, comme à Anyama en particulier. Vous avez bien vu qu'on a été empêché de rejoindre Anyama ; la mission, dans les premiers temps, nous avons, maintenant, eu accès à Anyama, mais pour le moment l'enquête n'a pas encore été concluante, mais c'est évident que ça fait partie de notre tâche, d'enquêter sur toutes les violations éventuelles des droits de l'homme. Nous sommes équipés pour cela. Et l'important, c'est la liberté de mouvement pour pouvoir enquêter directement sur place.

Jérôme N'Dri (Le Mandat) : Vos troupes au Golf sont confinées. Elles n'arrivent pas à exercer les mouvements de liberté pour se ravitailler. Est-ce

que vous avez parlé de cela avec le Général Mangou pour que le blocus soit levé ? Pour que vos hommes puissent circuler librement entre le Golf et le centre ville ?

ALR : La réponse est oui. J'en ai parlé au Général Mangou et c'est vrai que depuis un ou deux jours nous avons les accès sans difficultés pour nos troupes à l'Hôtel du Golf. Cela fait partie des progrès dans la liberté de mouvement sur lequel nous travaillons chaque jour. Nos Forces ont accès à l'Hôtel du Golf par la route sans difficulté, j'espère que cela va durer bien entendu et nous ferons tout pour que ça dure Et le général Mangou me l'a confirmé ce matin.

C'est évidemment un point essentiel que les troupes de l'ONUCI puissent exercer leur mandat. Nous devons protéger les autorités gouvernementales. Il faut donc un accès pas seulement par la voie aérienne mais également par la route.

JN: Vos troupes ont été accusées de transporter du matériel pour les rebelles, de transporter les rebelles. Qu'est-ce que vous répondez à ces accusations ?

ALR : Cela fait partie exactement des accusations mensongères que j'ai évoquées. On sait très bien que ce n'est pas le mandat de l'ONUCI et elle ne le fera pas. Et si un individu se livrait à cela, il serait sanctionné. Nous n'avons pas à transporter ni à aider militairement ou logistiquement quelque troupe militaire que ce soit. Nous transportons nos propres troupes, nous n'apportons pas d'appui à d'autres forces.

Désiré Kanon (AP) : Concernant la neutralité de l'ONUCI en Côte d'Ivoire lors du dernier affrontement qui a opposé les forces de défenses et de sécurité et les forces nouvelles, on a vu des vidéos où les forces de l'ONUCI ont combattu au côté des forces nouvelles.

ALR : C'est faux, on sait très bien que c'est faux j'espère que vous ne rapporterez pas cet élément, c'est absolument faux. ! En aucun cas, l'ONUCI ne combat aux côtés des Forces Nouvelles. J'ai lu cela et cela fait partie des accusations mensongères. Les Forces Nouvelles ont combattu à ce check point certes mais en aucun cas nous n'avons combattu à leurs côtés. Cela fait partie des manipulations que, j'espère, aucun d'entre vous ne rapportera. Elles sont absolument contraires à la vérité et elles incitent à la haine et à la violence contre l'ONUCI .

René Kapita (ONUCI FM) : Jusqu'où peut aller l'ONU pour faire respecter le résultat des urnes que son Représentant spécial a certifié face à la résistance opposée par Laurent Gbagbo ?

ALR : Les Nations Unies, ce sont les états membres, vous avez déjà vu ce qu'a dit le Conseil de Sécurité qui, dans sa résolution 1962, fait explicitement référence aux décisions de la CEDEAO et de l'Union Africaine de reconnaître le Président Ouattara. Et vous avez vu également que le 22 décembre, c'est un peu juridique, le comité d'accréditation des ambassadeurs auprès des Nations Unies a décidé par consensus d'approuver la nomination de l'ambassadeur choisi par le Président Ouattara. Plus important encore, c'est l'Assemblée générale des Nations Unies, donc les 192 états membres, qui, par consensus, c'est-à-dire sans qu'aucun pays

n'objecte, a adopté cette accréditation de l'ambassadeur donc reconnaissant comme légitime le gouvernement du Président Ouattara. C'est donc une décision de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les 192 états membres des Nations Unies, par consensus, ont validé la nomination de cet ambassadeur. Et par la même reconnaissent le gouvernement du Président Ouattara comme légitime. Ce n'est donc pas le Secrétaire général de l'ONU ni M. Choi, mais l'Assemblée générale, donc les 192 états membres qui ont pris cette décision par consensus. Cela veut bien dire sans qu'aucun pays n'objecte.

HT : Merci. Je vous rappelle juste que demain à 11h, il y aura le point de presse sur la situation des droits de l'homme auquel vous êtes bien sûr conviés.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Hamadoun Touré, Porte-parole
Tél. : +225-06203305 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-20235107
Email: hamadoun@un.org.

<http://www.onuci.org>